

même une sérieuse menace pour l'Amérique du Nord, au cours des dix prochaines années.

Étant donné cette situation, le Gouvernement croit qu'il ne serait pas logique d'ignorer une telle menace, particulièrement lorsqu'il est techniquement et financièrement possible de se défendre contre elle. Pour ces raisons, le Gouvernement devra, bien entendu, continuer à collaborer avec les États-Unis à la défense du continent nord-américain contre les bombardiers.

Il y en a qui pensent qu'en faisant bande à part, le Canada éviterait de devenir une cible et d'être mêlé à une attaque contre les États-Unis. Indépendamment de l'obligation que nous avons de participer à la défense de l'Amérique du Nord, ces personnes ne tiennent pas compte du fait que le Canada est situé géographiquement le long des voies que les Soviétiques, ou les Chinois, emprunteraient probablement, s'ils devaient un jour attaquer les États-Unis. Même s'ils n'avaient pas l'intention d'attaquer le Canada, il y aurait toujours la possibilité qu'un accident ou une erreur de calcul provoque l'explosion d'engins nucléaires sur le sol Canadien, de même qu'il y aurait des retombées radioactives au Canada par suite de l'explosion des engins nucléaires lancés sur des cibles situées aux États-Unis.

• 1130

En outre, il est difficile d'imaginer qu'après avoir attaqué les États-Unis, l'ennemi permettrait au Canada d'accueillir volontairement, ou même involontairement, des réfugiés américains, et de devenir pour les Américains un réservoir de nourritures, d'armes, d'énergie électrique et de puissance industrielle.

Nous ne pouvons faire autrement que de présumer qu'un éventuel agresseur s'attend à ce que le Canada regarde d'un bon œil les États-Unis, et ainsi, Dieu nous en protège, qu'advenant l'éventualité d'une attaque nucléaire, qu'on leur prête notre concours si nous sommes en mesure de le faire. Il ne pourrait jamais ignorer cette possibilité, et je crois qu'il aurait raison. Maintenant, je dois ajouter que d'après moi, les dangers d'agression armée sont limités et peut-être inexistant, mais aucun gouvernement ne mérite la confiance que lui accordent les gens du pays qu'il sert s'il n'examine pas de façon réaliste la situation du monde dans lequel il se trouve, et il s'est présenté au cours des six derniers mois au moins une occasion où n'importe lequel gouvernement a dû se rendre compte que certaines précautions doivent être prises dans l'intérêt de sa propre sécurité.

Il existe certainement pour le Canada plusieurs façons de jouer un rôle utile quant à l'organisation de la défense aérienne nord-américaine. L'une de ces façons pour nous consisterait à assumer notre propre part du système de défense aérienne du continent qui se situe au Canada. Ce serait une grande partie de l'ensemble et cela nécessiterait un accroissement de ressources financières et humaines qui, nous le croyons, dépasse nos capacités.

Une autre de ces façons consisterait à laisser l'entière charge de la défense anti-aérienne nord-américaine aux États-Unis, tout en leur offrant un accès illimité à l'espace aérien du Canada, ainsi que des bases pouvant servir à des fins d'entraînement et d'opérations. Ceci réduirait la participation financière du Canada au minimum mais tendrait à diminuer notre souveraineté ainsi que toute influence que nous pourrions autrement exercer sur le développement des politiques de défense aérienne, politiques qui exerceraient inévitablement sur nous une importante influence.

Une troisième possibilité consisterait à partager la tâche de la défense antiaérienne de l'Amérique du Nord avec les États-Unis selon une répartition convenable. Ce genre de coopération est celui qui a prévalu dans toutes nos relations de défense avec les États-Unis depuis le début de la Deuxième Guerre mondiale et, selon le gouvernement, c'est celui qui présente le plus d'avantages en ce qui concerne la défense aérienne du continent, en comparaison des inconvénients que présentent les autres solutions.

Je voudrais seulement ajouter entre parenthèses que les ententes en vue de la défense du continent intervenues entre le Gouvernement du Canada à travers le ministère de la Défense nationale et son homologue au Gouvernement des États-Unis ne font pas partie de la structure de NORAD. La structure de NORAD n'implique pas de mainmise sur les ressources canadiennes. Elle implique seulement la participation au mode de commandement ordinaire et au processus de planification.

Afin de préserver les intérêts fondamentaux du Canada tout en participant aux activités de la défense avec un partenaire aussi puissant que les États-Unis, il a fallu développer certains principes nous permettant d'affronter ces problèmes particuliers. Dans le passé il a existé une compréhension mutuelle à l'effet que les projets de coopération en vue de la défense de chacun des pays devaient:

a) être approuvés par les deux Gouvernements;